

BAILLEUR
SCI TARNOK

**QUITTANCE DE LOYER
OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION**

Loyer du : 01/01/2022
Au : 31/01/2022

N° Locat. : 128
Date :
Montant : 647,-
Payé le : 13/1/2022

Terme : ÉCHU A ÉCHOIR

POUR ACQUIT

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU À TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.



DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	565 -
S/Total	
Avances sur charges	82 -
Régul. Annuelle ±	
TOTAL	647 -

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

C RIPPERT

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais
44100 NANTES

BAILLEUR
SCI TARNOK

**QUITTANCE DE LOYER
OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION**

Loyer du : 01/02/2022
Au : 28/2/2022

N° Locat. : 129
Date :
Montant : 648,-
Payé le : 13/2/2022

Terme : ÉCHU A ÉCHOIR

POUR ACQUIT

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU À TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.



DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	565 -
S/Total	
Avances sur charges	83 -
Régul. Annuelle ±	
TOTAL	648 -

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE

C RIPPERT

IMMEUBLE SIS A

24 Bld des Anglais
44100 NANTES

BAILLEUR
 SCI TARNOK

**QUITTANCE DE LOYER
 OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION**

Loyer du : 01/03/2022
 Au : 31/03/2022

N° Locat. : 130
 Date :
 Montant : 648,-
 Payé le : 13/3/2022

Terme : ÉCHU A ÉCHOIR

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU À TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

POUR ACQUIT

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	565 -
S/Total	
Avances sur charges	83 -
Régl. Annuelle ±	
TOTAL	648 -

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE
 C RIPPERT

IMMEUBLE SIS A
 24 Bld des Anglais
 44100 NANTES

BAILLEUR
 SCI TARNOK

**QUITTANCE DE LOYER
 OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION**

Loyer du : 01/04/2022
 Au : 30/04/2022

N° Locat. : 131
 Date :
 Montant : 648,-
 Payé le : 14/4/2022

Terme : ÉCHU A ÉCHOIR

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU À TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

POUR ACQUIT

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	565 -
S/Total	
Avances sur charges	83 -
Régl. Annuelle ±	
TOTAL	648 -

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE
 C RIPPERT

IMMEUBLE SIS A
 24 Bld des Anglais
 44100 NANTES

BAILLEUR
SCI TARNOK

**QUITTANCE DE LOYER
OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION**

Loyer du : 01/05/2022
Au : 31/05/2022

N° Locat. : 132
Date :
Montant : 648,-
Payé le : 12/5/2022

Terme : ÉCHU A ÉCHOIR

POUR ACQUIT

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	565 -
S/Total	
Avances sur charges	83 -
Régul. Annuelle ±	
TOTAL	648 -

Code monnaie ISO
EUR

LOCATAIRE
C RIPPERT

IMMEUBLE SIS A
24 Bld des Anglais
44100 NANTES

BAILLEUR
SCI TARNOK

**QUITTANCE DE LOYER
OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION**

Loyer du : 01/06/2022
Au : 30/06/2022

N° Locat. : 133
Date :
Montant : 648
Payé le :

Terme : ÉCHU A ÉCHOIR

POUR ACQUIT

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	579 -
S/Total	
Avances sur charges	69
Régul. Annuelle ±	
TOTAL	648

Code monnaie ISO
EUR

LOCATAIRE
C RIPPERT

IMMEUBLE SIS A
24 Bld des Anglais
44100 NANTES



BAILLEUR
 SCI TARNOK

**QUITTANCE DE LOYER
 OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION**

Loyer du : 01/07/2022
 Au : 31/07/2022

N° Locat. : 134
 Date :
 Montant : 648,-
 Payé le : 12/7/2022

Terme : ÉCHU A ÉCHOIR

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

POUR ACQUIT

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	579 -
S/Total	
Avances sur charges	69
Régul. Annuelle ±	
TOTAL	648

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE
 C RIPPERT

IMMEUBLE SIS A
 24 Bld des Anglais
 44 100 NANTES

BAILLEUR
 SCI TARNOK

**QUITTANCE DE LOYER
 OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION**

Loyer du : 01/08/2022
 Au : 31/08/2022

N° Locat. : 135
 Date :
 Montant : 648,-
 Payé le : 12/8/2022

Terme : ÉCHU A ÉCHOIR

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

POUR ACQUIT

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	579 -
S/Total	
Avances sur charges	69 -
Régul. Annuelle ±	
TOTAL	648 -

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE
 C RIPPERT

IMMEUBLE SIS A
 24 Bld des Anglais
 44 100 NANTES

BAILLEUR
 SCI TARNOK

**QUITTANCE DE LOYER
 OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION**

Loyer du : 01/09/2022
 Au : 30/09/2022

N° Locat. : 136
 Date :
 Montant : 657,-
 Payé le : 13/9/2022

Terme : ÉCHU A ÉCHOIR

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

POUR ACQUIT

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER	
Loyer	579 -
S/Total	
Avances sur charges	78 -
Régul. Annuelle ±	
TOTAL	657 -

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE
 C RIPPERT

IMMEUBLE SIS A
 44 Bld des Anglais
 44100 NANTES

BAILLEUR
 SCI TARNOK

**QUITTANCE DE LOYER
 OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION**

Loyer du : 01/10/2022
 Au : 31/10/2022

N° Locat. : 137
 Date :
 Montant : 657,-
 Payé le : 12/10/2022

Terme : ÉCHU A ÉCHOIR

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU A TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

POUR ACQUIT

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER	
Loyer	579 -
S/Total	
Avances sur charges	78
Régul. Annuelle ±	
TOTAL	657 -

Code monnaie ISO

EUR

LOCATAIRE
 C RIPPERT

IMMEUBLE SIS A
 44 Bld des Anglais
 44100 NANTES

BAILLEUR
SCI TARNOK

**QUITTANCE DE LOYER
OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION**

Loyer du : 01/11/2022
Au : 30/11/2022

N° Locat. : 138
Date :
Montant : 657,-
Payé le : 15/11/2022

Terme : ÉCHU A ÉCHOIR

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU À TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

POUR ACQUIT

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	579	-
S/Total		
Avances sur charges	78	
Régul. Annuelle ±		
TOTAL	657	-

Code monnaie ISO
EUR

LOCATAIRE
C RIPPERT

IMMEUBLE SIS A
24 Bld des Anglais
44 100 NANTES

BAILLEUR
SCI TARNOK

**QUITTANCE DE LOYER
OU D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION**

Loyer du : 01/12/2022
Au : 31/12/2022

N° Locat. : 139
Date :
Montant : 657,-
Payé le : 13/12/2022

Terme : ÉCHU A ÉCHOIR

Cette quittance ne fait pas novation et doit être considérée comme REÇU À TITRE D'INDEMNITÉ D'OCCUPATION si l'occupant n'a pas de titre régulier de location ou a reçu congé. Elle annule tous les reçus à valoir. Elle ne libère le locataire que pour la période indiquée et est délivrée sous toutes réserves notamment d'INSTANCES pouvant être en cours. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption du paiement des termes antérieurs.

POUR ACQUIT

DETAIL DE LA QUITTANCE DE LOYER

Loyer	579	-
S/Total		
Avances sur charges	78	-
Régul. Annuelle ±		
TOTAL	657	

Code monnaie ISO
EUR

LOCATAIRE
C RIPPERT

IMMEUBLE SIS A
24 Bld des Anglais
44 100 NANTES